Annexe A
Règlement relatif aux parkings souterrains communaux de la commune d'Anières

LC 02 372

du 2 septembre 2024

(Entrée en vigueur le 30 juin 2025)

Conformément à l'article 5 du « Règlement relatif aux parkings souterrains communaux de la commune d'Anières » les vignettes sont délivrées par les services compétents, mentionnés à l'art. 2 dudit Règlement après approbation du dossier dûment complété, **accompagné de l'ensemble des pièces justificatives suivantes.**

1. Vignette HABITANT

a. copie du permis de circulation (carte grise) au nom du requérant ;
b. copie de la pièce d'identité (en couleur)
c. copie du bail à loyer ou du permis d'établissement (hors format carte de crédit) ou de la première page de la déclaration d'impôts ;

Pour l'habitant locataire de son logement:

d. attestation « Vignette HABITANT » de la régie immobilière et/ou du propriétaire du logement mentionnant le nombre de place(s) de stationnement rattachée(s) au logement ;
e. attestation sur l'honneur « Vignette HABITANT » mentionnant la ou les place(s) de parking sur le territoire de la commune d'Anières dont l'habitant est propriétaire ou locataire.* ;

Pour l'habitant, propriétaire de son logement:

f. extrait du contrat de vente ou de l'autorisation de construire ou tout autre document qui mentionne le nombre de place(s) de stationnement rattachée(s) au logement ;
g. attestation sur l'honneur « Vignette HABITANT » mentionnant la ou les place(s) de parking sur le territoire de la commune d'Anières dont l'habitant est propriétaire ou locataire. ;

2. Vignette PROFESSIONNEL

a. copie du permis de circulation (carte grise) au nom de l'employé ;
b. copie de la pièce d'identité (en couleur) au nom de l'employé ;
c. copie du registre du commerce ou du bail à loyer au nom de l'entreprise ;
d. attestation sur l'honneur « Vignette PROFESSIONNEL » mentionnant la ou les place(s) de parking sur le territoire de la commune d'Anières dont l'entreprise est propriétaire ou locataire*

*Modèle disponible sur le site de la Commune d'Anières www.anieres.ch